

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE CAMPENEAC

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 10 octobre 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - PONGERARD Pascale - DELERUE David.

Absent : MOUNIER Benoit ayant donné procuration à Jérémy MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Nolwenn LE MOIGNE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/076

Objet : Approbation de la Redevance 2025 d'occupation du domaine public.

Il est rappelé que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité donne lieu au paiement d'une redevance conformément à l'article R2333-114 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

La société ENEDIS nous a informé que pour l'année 2025, la redevance versée s'élève à 241 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

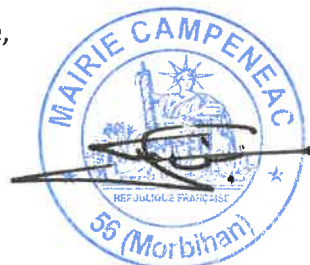
- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 18 | - Pour : 19 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 19 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 19 |
| | - Abstention : 0 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité due par la société ENEDIS, au montant de 241 € pour l'année 2025.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Nolwenn LE MOIGNE,
Secrétaire de séance